

REGLEMENT CHAMPIONNAT du GARD

Article 1 - Organisation

le dimanche 18 juillet 2010 le club de Bagnols sur Cèze organise une compétition de natation : les championnats départementaux du Gard.

Article 2 - Participants

Cette compétition est ouverte à tous les clubs affiliés à la FFN, nageurs d'été.

Article 3 - Catégories

Sont concernés les garçons et les filles licenciés.

Seront adoptées les catégories FFN identique pour les nageurs et les nageuses.

CATEGORIES	ANNEE DE NAISSANCE
Avenirs-Catégorie 1	2001 et après
Poussins-Catégorie 2	2000-1999
Benjamins-Catégorie 3	1998-1997
Minimes-Catégorie 4	1996-1995
Cadets-Catégorie 5	1994-1993
Juniors/Séniors-Catégorie 6	1992 et avant

Article 4 - Epreuves

La compétition se disputera selon les épreuves suivantes :

MATIN

9h00 : Echauffement

9h30 : Début de la compétition

200 m 4 Nages	Catégories 3, 4, 5, 6
50 m Dos	Catégories 1, 2, 3
100 m NL	Catégories 3, 4, 5, 6
50 m Papillon	Catégories 1, 2, 3
100 m Brasse	Catégories 3, 4, 5, 6
200 Dos	Catégories 4, 5, 6
Relais 4 x 50 m 4 Nages	Catégories (1 et 2), (3 et 4) et (5 et 6) Filles puis Garçons

APRES-MIDI

14h00 : Echauffement

14h30 : Début de la compétition

200 m Brasse	Catégories 4, 5, 6
50 m NL	Catégories 1, 2, 3, 4, 5, 6
100 m Dos	Catégories 3, 4, 5, 6
50 m Brasse	Catégorie 1, 2, 3
100 m Papillon	Catégories 4, 5, 6
200 m NL	Catégories 4, 5, 6
4 x 50 NL	Catégories (1 à 2), (3 à 4) et (5 à 6) Filles puis Garçons

Article 5 - Limite de participation

Chaque nageur ne pourra participer qu'à trois épreuves individuelles et deux relais sur l'ensemble de la journée.

Chaque club ne pourra présenter que deux relais par épreuve et catégories.

Article 6 - Classement

Le classement des clubs s'effectuera par équipe (garçons + filles) suivant le barème suivant :

1 ^{er} place :	12 pts	6 ^{ème} place :	5 pts
2 ^{ème} place :	10 pts	7 ^{ème} place :	4 pts
3 ^{ème} place :	8 pts	8 ^{ème} place :	3 pts
4 ^{ème} place :	7 pts	9 ^{ème} place :	2 pts
5 ^{ème} place :	6 pts	10 ^{ème} place :	1 pt

les points des relais seront doublés

Article 7 - Récompenses

Attribution de médailles aux 3 premiers nageurs de chaque épreuve

Seul le 1^{er} relais par groupe de catégorie sera récompensé.

Attribution d'une coupe à chaque club participant

Article 8 - Engagements

Il n'y a pas de tarifs d'engagement

La date limite de réception des engagements est fixée au samedi 15 juillet 2009 .

Les engagements sont à faire sur **extranet**

Avant le :14 juillet dernier délais

M. Dumotier Eric
Chemin du Fangas
30200 Bagnols sur Cèze
tel : 04 66 89 11 96
06 79 77 19 94
Email : edumotier@aol.com

Article 9 - Acceptation du règlement

Tous les clubs participants acceptent le présent règlement